

Fonds d'investissement climatiques

FIP/SC.12/6
2 juin 2014

Réunion du Sous-comité du FIP
Montego Bay (Jamaïque)
28 juin 2014

Point 5 de l'ordre du jour

PROPOSITION D'AMÉLIORATION DE LA GESTION DE LA RESERVE DE PROJETS DU FIP

DÉCISION PROPOSÉE

Le Sous-comité du FIP a examiné le document FIP/SC.12/6, intitulé *Proposition d'amélioration de la gestion de la réserve de projets du FIP*, et accueille avec satisfaction le rapport. Il s'engage à mettre en œuvre une gestion de la réserve de projets axée sur l'état de préparation.

I. INTRODUCTION

1. À sa réunion d'octobre 2013, le Sous-comité du FIP demandé à l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec le Comité des BMD, de poursuivre la réflexion sur la nécessité de prendre des mesures pour améliorer la gestion de la réserve de projets du FIP, y compris les options de surprogrammation, à mesure de la progression de la réserve.
2. Le présent document a été préparé en réponse à la décision susmentionnée du Sous-comité.

II. SITUATION DE LA RESERVE DE PROJETS DU FIP

3. Le portefeuille actuel du FIP se compose de 38 projets et programmes :
 - a) 24 projets et programmes dans le cadre des plans d'investissement approuvés de huit pays pilotes ;
 - b) 9 projets d'appui à la mise en œuvre du DGM ; et
 - c) 5 projets et programmes financés dans le cadre de l'enveloppe du FIP réservée au secteur privé.
4. Au 31 mars 2014, le Sous-comité du FIP avait approuvé le financement par le FIP de 11 propositions de projets pour un montant total de 193,18 millions de dollars.
5. Les deux derniers *rappports semestriels sur les opérations du FIP* (FIP/SC.10/3 et FIP/SC.11/3) ont comparé les approbations réelles de financement à celles prévues au cours de l'exercice 13. Entre les prévisions initiales de mai 2012 et les objectifs révisés de mars 2013, on constate des retards considérables dans la préparation de projets (68 %) dont le financement au titre du FIP devait être approuvé au cours de l'exercice 13 et dont l'approbation de financement est désormais prévue pour l'exercice 14. Le taux d'exécution pour l'exercice 13 par rapport aux approbations de financement par le FIP projetées au début de l'exercice s'établissait à 22,3 %. Le taux d'exécution s'établissait à 63,8 % par rapport à l'objectif révisé de mars 2013. Par conséquent, les mises à jour régulières de la réserve de projets par les BMD ont rendu l'information sur la réserve plus réaliste.
6. D'après les informations fournies par les BMD, les retards constatés dans la soumission des projets et programmes en vue de l'approbation de leur financement par le FIP s'expliquent par une planification trop optimiste au regard de la complexité du secteur ou des secteurs, les conditions à satisfaire en termes de consultations avec les acteurs concernés au sujet des activités proposées (parfois sur des sites éloignés) ou encore la difficulté à parvenir à un accord sur les dispositions institutionnelles au niveau des autorités nationales en ce qui concerne la supervision de l'exécution des projets. Malgré les retards, tous les projets et programmes de la réserve en cours d'élaboration en vue de l'approbation de leur financement par le FIP se poursuivent activement.

7. En tenant compte de la dynamique sus-évoquée de la réserve de projets et programmes en cours d'élaboration en vue de l'approbation de leur financement par le FIP, le Sous-comité a demandé à l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec le Comité des BMD, de poursuivre la réflexion sur la nécessité de prendre des mesures visant à améliorer la gestion de la réserve de projets du FIP, y compris les options de surprogrammation, à mesure de la progression de la réserve.

III. MESURES CONVENUES POUR AMÉLIORER LA GESTION DES RESERVES DE PROJETS DU CTF ET DU SREP

8. Compte tenu de la demande formulée par le Sous-comité du FIP en octobre 2013, l'Unité administrative des CIF et les BMD ont examiné les mesures convenues pour améliorer la gestion de la réserve de projets du Fonds pour les technologies propres (CTF)¹ et du Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP)².

9. Pour le CTF, le Comité du CTF a introduit trois mesures pour améliorer la gestion de la réserve de projets : a) l'application de la gestion de la réserve de projets axée sur l'état de préparation ; b) la réduction des délais et l'amélioration des étapes de la mise en œuvre des projets ; et c) l'autorisation de la surprogrammation.

10. Pour le SREP, le Sous-comité du SREP a conclu que les mesures suivantes seraient applicables ou appropriées : a) l'application de la gestion de la réserve de projets axée sur l'état de préparation ; et b) l'autorisation de la surprogrammation.

IV. EXAMEN DES POSSIBILITÉS D'AMÉLIORATION DE LA GESTION DE LA RESERVE DE PROJETS DU FIP

11. Pour le FIP, les mesures suivantes d'amélioration de la gestion de la réserve de projets sont examinées ci-dessous :

- a) l'application de la gestion de la réserve de projets axée sur l'état de préparation ;
- b) l'autorisation de la surprogrammation.

Gestion de la réserve de projets axée sur l'état de préparation

12. Le Comité des BMD et l'Unité administrative des CIF continueront d'examiner et d'actualiser régulièrement la réserve de projets et recenseront de manière précise les projets et programmes ayant satisfait à tous les critères ci-après relatifs à l'état de préparation :

- a) Pour les projets du secteur public :
 - i. idées de projets (ou équivalent) approuvées par la direction des BMD ; et

¹ Document CTF/TFC.11/10, *Proposition d'amélioration de la gestion du portefeuille de projets du CTF* (avril 2013)

² Document CTF/TFC.11/6, *Proposition d'amélioration de la gestion du portefeuille de projets du SREP* (octobre 2013)

- ii. inclusion dans le document de stratégie de partenariat MDB-gouvernement ou dans tout autre document de planification nationale, le cas échéant.
- a) Pour les projets et programmes du secteur privé :
 - i. idées-cadres de projets ou programmes initiales (ou équivalent) approuvées par la direction des BMD ;
 - ii. responsable de l'opération nommé ; et
 - iii. inclusion dans le système de suivi des projets des BMD.

Surprogrammation

13. La surprogrammation permettrait d'inclure dans la réserve de projets du FIP un montant de projets total supérieur au montant des ressources annoncées du FIP. La surprogrammation est couramment pratiquée par les BMD pour veiller à la pleine utilisation de l'enveloppe financière d'un exercice budgétaire. L'expérience des BMD dans le cadre du CTF montre qu'il est inévitable que certains projets de la réserve prennent du retard ou ne se matérialisent pas. La surprogrammation permet alors d'envisager l'approbation d'autres projets en cas de besoin.

14. Il est cependant important de reconnaître qu'il existe des différences fondamentales dans la dynamique des réserves de projets du CTF et du Fonds climatique d'investissement stratégique (SCF). Alors que le CTF ne s'adresse qu'aux pays à revenu intermédiaire, les pays pilotes participant aux trois programmes du SCF (FIP, PPCR et SREP) sont essentiellement des pays très vulnérables et à faible revenu. Ce qui pourrait être considéré comme une incitation à accélérer le déploiement des projets de la réserve du CTF, peut devenir un risque pour la gestion des réserves de projets des programmes du SCF.

15. Cibles du CTF, les pays à revenu intermédiaire ont plus facilement accès aux capitaux sur les marchés et aux financements de bailleurs de fonds pour combler les déficits de financement susceptibles d'apparaître pour des projets en cours de préparation. Ces pays disposent également de capacités institutionnelles et d'autres conditions favorables qui leur permettent de recourir à de multiples options d'investissement. Les réserves de projets des MDB sont généralement robustes et certains placements peuvent remplacer les investissements prévus qui ne se sont pas matérialisés.

16. Les pays vulnérables et à faible revenu font face à de nombreux obstacles liés à l'absence d'un environnement propice aux investissements du secteur public et privé. Ils n'ont pas souvent accès aux ressources à grande échelle et leurs capacités institutionnelles sont limitées. Par ailleurs, les réserves de projets sont bien plus vulnérables aux effets d'événements majeurs, tels que les catastrophes naturelles ou l'instabilité politique, dans ces pays que dans les pays à revenu intermédiaire. Par conséquent, des retards peuvent survenir et les effets potentiels de la surprogrammation (par ex., la lutte pour l'accès aux ressources) pourraient dissuader ces pays de trouver une solution viable à ces défis.

17. Le FIP encourage une approche intersectorielle et participative pour lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts, promouvoir la gestion durable des forêts et renforcer les stocks de carbone forestiers. De par leur conception, les investissements portant sur REDD+ sont souvent complexes et nécessitent un temps de préparation approprié pour permettre les consultations et s'accorder sur des stratégies d'investissement adéquates. En conséquence, certaines mesures de gestion de la réserve de projets qui pourraient convenir au CTF et au SREP ne sont pas utilisables dans le cas du FIP.

18. La plupart des pays pilotes du FIP collaborent avec un ensemble complexe de parties prenantes, notamment des gouvernements, des groupes de peuples autochtones et des populations locales. Dans certains cas, ces relations sont fragiles et nécessitent un environnement propice à l'instauration de la confiance et de la transparence. Il peut s'agir de la prévisibilité du financement du FIP pour les futures activités des projets. La surprogrammation pourrait devenir un risque pour la réputation du FIP si l'objectif de gérer la réserve de projets s'oppose à la tenue de consultations futures et à d'autres activités de renforcement de la confiance entre les groupes de parties prenantes.

19. Contrairement à l'expérience observée dans le cas du CTF, la réserve de projets du FIP est robuste malgré les retards et aucun des projets et programmes ne court le risque de ne pas être entièrement préparé et mis en œuvre. La préparation des projets et programmes du FIP nécessite une diligence raisonnable et approfondie en matière environnementale et sociale et des consultations intensives avec les acteurs concernés. Par conséquent, ces projets et programmes se préparent plus longtemps que ceux des autres secteurs.

20. Par ailleurs, la réserve de nouveaux projets et programmes potentiels du FIP devant être exécutés par les MDB est plutôt limitée en raison de la complexité des investissements dans le programme REDD+ et des risques qu'ils représentent. Ainsi, la flexibilité généralement obtenue grâce à la surprogrammation ne pousserait pas nécessairement à approuver rapidement de nouveaux projets du FIP.

21. Au vu de l'état actuel du portefeuille du FIP et des risques liés à la surprogrammation, cette pratique ne devrait pas être considérée comme un outil approprié d'amélioration de la gestion de la réserve de projets du FIP.

Situation des ressources non affectées du FIP

22. Au 31 mars 2014, le programme disposait de 45,7 millions de dollars de ressources annoncées mais non allouées (dont 40 millions de dollars à titre de dons et 5,7 millions de dollars de crédits à taux quasiment nul).

23. Pour le FIP, aucun nouveau pays n'a été invité à participer au Programme. En outre, le Sous-comité n'a pas convoqué un deuxième tour pour recueillir des propositions dans le cadre de l'enveloppe du FIP réservée au secteur privé.

24. À l'occasion de l'examen du document FIP/SC.12/8, intitulé *Options d'utilisation de nouvelles ressources potentielles dans le cadre du FIP*, le Sous-comité du FIP pourrait discuter de l'utilisation des ressources du FIP annoncées mais pas encore affectées.